

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
21 juin 2023**

PUBLIE LE : 23 JUIN 2023

Délibération n°230621-6 : Approbation du procès-verbal des séances des 3 avril et 11 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président sortant le quatorze juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JAOUEN, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur Jean-François PERRAULT, Président du Syndicat Intercommunal nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 21 JUIN 2023

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES :

Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
Délégués présents	:	7
Pouvoirs	:	1
Délégués comptant pour le vote	:	7 pour l'élection du Président 8 pour les autres délibérations

**OBJET : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES COMITES DES 3 AVRIL
ET 11 MAI 2023**

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

CONSIDERANT que les procès-verbaux des séances des 3 avril et 11 mai 2023 ont été transmis aux délégués lors de l'envoi du dossier,

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE :

- sans ajout ni modification, le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023,
- sans ajout ni modification, le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023,

Fait à Marly-le-Roi, le **22/06/2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **23/06/2023**

Pour Extrait Conforme

Emmanuelle RAMPAZZO
Secrétaire de séance

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

